

# AIRBUS SUPPLIER SCHEME

## GARANTIE RC PRODUITS AÉRONAUTIQUES ÉTENDUE

### POINTS FORTS ET VALEUR AJOUTÉE POUR LES FOURNISSEURS

#### Garantie pour les dommages corporels et matériels

L'assurance de responsabilité civile produits aéronautiques garantit habituellement le fournisseur lorsque sa responsabilité est mise en cause du fait d'un dommage causé par la fabrication ou la livraison d'un produit aéronautique.

Cette garantie couvre les conséquences d'un dommage corporel ou matériel ainsi que les dommages financiers consécutifs qui en résultent subis par les tiers.

#### Extension d'assurance de responsabilité civile produits – Couverture pour les dommages financiers

Le programme d'assurance destiné aux fournisseurs d'Airbus a été étendu afin d'y inclure certains dommages financiers ne résultant pas d'un dommage corporel ou matériel subi par un tiers.

Si le produit fabriqué ou livré est défectueux, certains coûts sont couverts par la police d'assurance.

*(La couverture s'applique sous réserve des clauses, conditions et exclusions de la police.)*

#### Qu'est-ce qui est couvert?

##### a) Coûts de démantèlement et d'installation

La garantie inclut les réclamations de tiers pour les pertes financières résultant de la défectuosité d'un produit tiers fini, causée par l'installation, la fixation, l'application d'un produit défectueux fabriqué ou livré par le fournisseur.

Sont inclus les coûts de démantèlement des pièces défectueuses et l'installation des pièces non défectueuses.

Dès lors que le produit d'un fournisseur est composé de plusieurs pièces, la garantie s'applique également aux coûts de remplacement seulement de la pièce affectée par la défectuosité. En outre, la réparation sans désinstaller les pièces défectueuses, si cela est possible, est couverte.

**Exemple:** Le fournisseur livre des tuyaux équipés de joints d'étanchéité destinés au système hydraulique. Après installation par *Airbus Defence and Space*, une fuite est découverte lors d'une vérification du système. Les joints ne présentaient pas le niveau de serrage requis. En conséquence, tous les tuyaux ont dû être démontés et remplacés par des tuyaux non-défectueux.

### **b) Dommages causés par une association, un mélange ou une transformation**

La garantie inclut les réclamations de tiers pour des pertes financières résultant de la défectuosité d'un produit tiers fini, causée par un produit défectueux, fabriqué ou livré par le fournisseur et qui est combiné, transformé ou mélangé avec d'autres produits.

**Exemple:** Le fournisseur livre un adhésif à *Airbus Helicopters*, qui utilise le produit pour la fabrication de pales de rotor d'hélicoptères en fibre carbone. Après durcissement, les pales n'atteignent pas la consistance nécessaire et ne peuvent être utilisées. Dans ce cas, les coûts pour le retraitement des pales sont couverts (si économiquement justifiable) ainsi que des autres coûts pour éliminer le dommage.

### **c) Coûts liés au retraitement simple**

La garantie inclut les réclamations de tiers pour des pertes financières liées au retraitement d'un produit défectueux fabriqué ou livré par le fournisseur.

**Exemple:** Le fournisseur livre des matières plastiques destinées à des panneaux de revêtement. Après compression, la couleur des panneaux n'étant pas identique, ils ne peuvent être utilisés pour l'intérieur de l'aéronef. Dans ce cas, les coûts pour la réfection des panneaux sont couverts (si économiquement justifiable) ainsi que des autres coûts pour éliminer le dommage.

### **d) Coûts associés aux opérations de vérifications et d'analyse**

La garantie inclut également les réclamations de tiers pour des pertes financières résultant de tests destinés à détecter tout défaut sur leur produit lorsque ce défaut a déjà été identifié et lorsque, à la suite d'une inspection aléatoire appropriée ou d'autres éléments vérifiables, il peut être supposé que des défauts identiques existent dans des produits semblables.

### **Qu'est-ce qui n'est pas couvert?**

Il n'y a pas de couverture pour les coûts de réapprovisionnement ou de nouvelle fourniture des produits non-défectueux. D'autres restrictions détaillées dans la police d'assurance sont aussi applicables.

### **Franchise**

La franchise demeurant à la charge du fournisseur et applicable pour chaque sinistre est de 10% du montant de l'indemnité, avec un minimum de 2.500 EUR et un maximum de 12.500 EUR.